

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNEES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNEES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
04/05/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 7

Nombres de membre Absents : 4

Date Affichage
04/05/2021

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 10

Séance du 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un les onze mai à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., DABOUIS N., DOMINGO J.D, LAUBRAY. J, MIRAN P, PICHEYRE V.,

Absents excusés : BADIE F., CORREIA J., PUJOL D.

Procuration : BADIE F. à BRILLARD M., PUJOL D à MIRAN P. VAILLS S à P. PETITQUEUX .

Objet de la Délibération

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSISTANCE DU MONTAGE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET TECHNIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET DE LA CREATION D'UNE SEM DES 3 STATIONS DE SKI DE FORMIGUERES-CAMBRE D AZE ET PORTE PUYSMORENS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Mission d'accompagnement de trois autorités organisatrices pour le déroulement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables du Cambre d'Aze, de Porté Puymorens et de Formiguères.

De manière globale, cela étude comprend :

- la préparation et la rédaction de l'ensemble des pièces administratives nécessaires au déroulement de la procédure (délibérations, rapports, PV de commission, cahier des charges, convention...),
- le management de la procédure pour atteindre les objectifs fixés par les autorités organisatrices et notamment la gestion des délais, l'anticipation, l'alerte et la sensibilisation des élus sur les décisions et orientations stratégiques à prendre,
- la pédagogie auprès des élus tout au long de la procédure pour s'assurer de la réappropriation des enjeux et conséquences de la mise en œuvre de ce partenariat « public-privé »,
- l'assistance lors des phases de négociations et discussions avec les opérateurs intéressés pour faire évoluer leur offre,
- la sécurisation juridique de la procédure.

Pour l'exercice 2021, il est proposé de réaliser la mission précitée pour un coût prévisionnel de **34 000€ HT** global sur les trois communes.

2021-D055

La commune de Formiguères serait le coordonnateur du projet.

Envoyé en préfecture le 14/06/2021

Reçu en préfecture le 14/06/2021

Affiché le



ID : 066-216600825-20210511-2021_D055-DE

Il est prévu que cette mission débute au mois de juin 2021.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Assistance juridique , économique et technique du projet SEM	34 000€	Autofinancement (20%)	6 800
		Conseil Département (80%)	27 200
TOTAL	34 000€	TOTAL	34 000€

Les dépenses et recettes seraient engagées par la commune coordinatrice, Formiguères, et refacturées et reversées, au prorata, aux deux autres communes engagées dans la mission.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe PETITQUEUX, Maire de la commune,

VU le dossier technique préparé par le Cabinet CLDAA avocat et Vincent TASSART, ainsi que le plan de financement ;

CONSIDÉRANT que la commune est éligible à une demande de financement en fonctionnement par le service Tourisme du Département

Le Conseil Municipal, **DECIDE** à la majorité de 8 voix POUR ; et deux abstentions

ADOpte le plan de financement la Mission d'accompagnement pour le déroulement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables du Cambre d'Aze, de Porté Puymorens et de Formiguères, tel qu'exposé ci-dessus,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Département.

AUTORISE la commune de Formiguères à reverser la part de subvention correspondante aux communes d'Eyne et de Porte-Puymorens, soit la répartition des factures et dépenses à 1/3 du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 11 Mai 2021

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe

